

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'ASSOCIATION « GYM CLUB ENTRETIEN »
--

Dès son inscription, tout adhérent s'engage à respecter les statuts et le règlement du « Gym Club d'Entretien ».

INSCRIPTIONS

L'adhérent est tenu de fournir, au moment de son inscription ou de sa réinscription, un dossier complet comprenant:

- La fiche d'inscription complétée
- Un certificat médical de moins de trois mois ou signature d'une décharge médicale
- Certificat médical obligatoire à partir de 70 ans
- Le paiement de sa cotisation annuelle

L'inscription suppose l'acceptation et le respect du présent règlement.

Seuls les dossiers complets seront pris en compte. En l'absence d'un élément du dossier, la personne ne sera pas acceptée en cours. Le montant de la cotisation est fixée annuellement par le collectif. Toute cotisation versée à l'association est définitivement acquise.

Les cours annulés ne peuvent être rattrapés.

ASSURANCE ET RESPONSABILITÉ

Il est fortement recommandé de ne pas laisser d'objets de valeur ou d'argent dans les vestiaires. Le club ne pourra donc être tenu responsable des vols pouvant intervenir dans les locaux.

Les adhérents inscrits sont couverts par l'assurance du club.

GENERALITES

Les chaussures de ville et de sport venant de l'extérieur sont strictement interdites dans la salle.

Seules les personnes dûment inscrites peuvent participer aux cours de gym.

Droit à l'image :

Pour des raisons de promotion de l'association, l'image des adhérents peut éventuellement être utilisée sous forme de photos ou vidéos apparaissant sur le site internet.

Les adhérents qui ne souhaitent pas que leur image soit utilisée doivent le signaler avant la prise de vue.

Cours Enfants :

Ces cours se déroulent sous la responsabilité exclusive des animatrices selon les horaires définis. En dehors de ces horaires, les parents sont responsables de leurs enfants (ils sont tenus de les accompagner à la salle et de venir les chercher à la fin du cours). Seule une autorisation parentale permettra à l'animatrice de libérer un enfant avant la fin du cours.

Pour des prises de photos, les parents devront signer une autorisation lors de l'inscription.

Tout accident doit être signalé le jour même.

Tout problème rencontré au sein de l'association a une solution. Il suffit d'en faire part au plus vite à l'animatrice ou au collectif. Email : gymclubdentretien@gmail.fr

Tout membre désirant quitter l'association doit en informer l'animatrice et le collectif par écrit.

Fait à Saint Malo de Guersac, le 31 août 2026

Date et signature:

Le Collectif